

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 11 JUILLET 2023 A 19H00

Présents à la séance : 18

L'An Deux Mil Vingt Trois, le 11 JUILLET A 19H00

Extrait affiché le :
17 juillet 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2023

Présents : M. le Maire, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BRÉGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

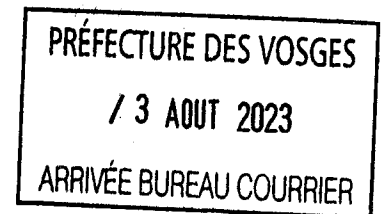
Objet : SDEV : rénovation
De l'éclairage public.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN Joël à Mme DUPONT Virginie
Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. le Maire
Mme Piant Noëlle à M. CHMDLIN Stéphane
M. KIZILDAG Murat à Mme ADAM Nathalie
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia

Absents excusés :

M. CHMIDLIN Stéphane
Mme ACCILI Micheline
M. EVRARD Luc
M. ROMARY Fabrice
Mme ELI Emilie
M. BURGER Emmanuel



N°60/2023

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public à réaliser cette année, Monsieur le Maire présente le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage proposée par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges. Le projet intitulé « Rénovation Eclairage Public ensemble de la commune - Travaux en régie » est estimé à 103 049,07 € hors taxes.

La participation de la commune s'élèvera à 80,00 % du montant HT du projet conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 31 Janvier 2018.

Le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agissant en qualité de maître d'ouvrage, ces travaux ne seront pas éligibles au titre du programme de subvention du Conseil Départemental des Vosges.

Selon l'estimation du syndicat, la participation financière de la commune s'élèverait à 82 439.26 € hors taxes.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'énergie, le SDEV est inscrit sur le Registre National des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et y dépose en son nom propre les CEE liés aux travaux qu'il fait réaliser sur son patrimoine.

Le système des CEE permet de valoriser certaines actions d'économies d'énergie en comptabilisant l'économie d'énergie réalisée pendant la durée de vie estimée de l'équipement, l'unité est le kWh Cumac (énergie économisée cumulée actualisée).

Ces CEE sont valorisés en euros lors de leur vente. Ils proviennent d'actions diverses réalisées notamment lors de la rénovation du parc d'éclairage public.

Les cessions (de gré à gré) au mieux offrant étant valables sur de courtes périodes (quelques heures à 1 jour), il est proposé de vendre au plus offrant la totalité des CEE disponibles. La transaction sera réalisée via la plateforme EMMY du Registre National des Certificats d'Economie d'Énergie.

Une fois la transaction réalisée, le SDEV reversera 80 % du montant obtenu à la commune, et conservera 20 % pour les frais de gestion.

Ces explications entendues,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal présent et représenté :

- APPROUVE le projet tel qu'il est présenté. Des crédits suffisants sont prévus au budget général Ville 2023, à l'opération d'investissement n° 852 « éclairage public »,

- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage,

- S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dès que la demande lui en sera faite, la somme représentant 80,00 % du montant réel HT du projet.

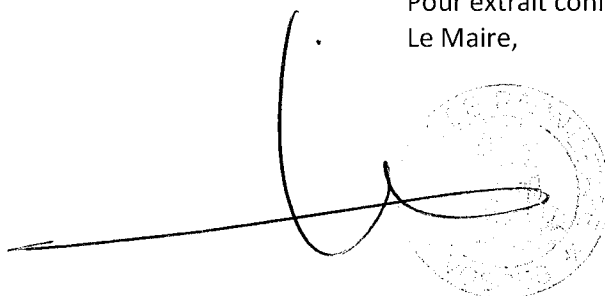
- APPROUVE le principe de cession des CEE déposés par le SDEV,

- APPROUVE la signature de l'acte de cession,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment la cession des CEE.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains text that is partially obscured by the signature but appears to be the official seal of the Mayor of the commune.